

Webinaire « Clauses sociales inclusives »

Vendredi 15 octobre 2021 (14h-15h)



Présentation de l'outil Zoom





Sommaire du webinaire

- 1 Présentation du réseau des facilitateurs en région
- Les clauses sociales : de quoi parle-t-on ?
- Les clauses sociales dans les marchés publics : un acheteur témoigne
- → En fin de webinaire, un temps d'échange pour répondre à vos questions



Le réseau des facilitateurs en région



Le réseau des facilitateurs



Benoit Richard

Chargé de mission clauses sociales Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans



Le réseau des facilitateurs



Conseil départemental du Cher

Bourges Cedex 02 40 25 24 21

alain.bouquin@departement18.fr

PROMETHEE CHER

Eric MESEGUER 12, Rue Maurice Roy - Technopôle Lahitolle 18000 BOURGES 09 71 00 60 07

l'Agglomération Chartraine Laetitia TREMBLIN

Hôtel de Ville - Place des Halles 28000 CHARTRES 02 37 91 35 17 07 85 93 28 48

laetitia.tremblin@mee-acolo-chartres.fr

Maison de l'Emploi et des Entreprises du

22/24 place Métezeau 28100 DREUX 07 88 45 70 68 k.crosnier@m2end.fr

Alain BOUOUIN 1, pl. Marcel Plaisant, CS Nº 30322 18023

06 84 51 82 65 Clauses.sociales@prometheecher.com

Maison des Entreprises et de l'Emploi de

Kathy CROSNIER

Indre

28

Eure-et-Loir

Loir-et-Cher

45

Loiret

Cher

Châteauroux Métropole DGA Développement du Territoire Direction Politique de la Ville et Vie des Quartiers

Annick CIRET Hôtel de ville - CS 80509 36 012 Châteauroux Cedex 02 36 90 51 71

indre-et-Loire

37 - INDRE- ET-LOIRE

Conseil départemental d'Indre et Loire Dominique GUIAVARCH

38, rue Edouard Vaillant 37051 Tours Cedex 1 02 47 31 48 12 06 35 27 32 95

dquiavarch@departement-touraine.fr

Jules SICURANI

6 Rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint Avertin 02 47 74 44 17 06 68 05 41 55

jules sicurani@crepi-touraine.com

41 - LOIR-ET-CHER

Maison de l'Emploi du Blaisois

Cécile DECAIX 15 Avenue de Vendôme, 41000 BLOIS 02 54 51 94 88 c.decaix-meb@orange.fr

Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans

Benoît RICHARD Maguy DESSAINT Amaud SAUNIER

18 avenue de la Bolière - BP86522 45065 Orléans Cedex 2 02 38 24 18 03

brichard@mdebassinorleans.fr mdessaint@mdebassinorleans.fr asaunier@mdebassinorleans.fr

Vous souhaitez identifier les employeurs solidaires sur votre territoire ? Vous pouvez les retrouver en allant sur la plateforme « Emploi-inclusion »

annick.ciret@chateauroux-metropole.fr



Support réalisé dans le cadre du PRITH avec le soutien financier de la DREETS et de l'Agefiph Centre-Val de Loire



L'intérêt d'une clause sociale

Penser global, Agir local

- Permet de favoriser l'emploi de personnes éloignées, y compris dans des zones rurales, sans agences Pôle Emploi ou réseaux associatifs.
- Une majorité de candidats retrouvent le chemin de l'emploi (données nationales : 80% d'emploi après 6 mois et 76% après 12 mois).

S'inscrire dans une dynamique territoriale pour :

- Les structures d'insertion (SIAE)
- Les entreprises (bardeurs, plaquistes, coffreurs bancheurs, menuisiers, étancheurs, plombier, ravaleur, peintre, nettoyage industrielle, jardinier, carreleur, solier moquettiste, couvreur zingueur, ingénieurs, HMO, bureaux d'études et maîtrises d'œuvre, informatique, métiers de l'eau)
- L'économie locale (les personnes remises à l'emploi consomment, s'impliquent, et permettent aussi le succès des projets financés par le Conseil Régional via les CRST)

Pour le participant

- Lui proposer un outil qui s'inscrit dans son parcours d'insertion (prérequis/ remobilisation → expériences →formation/projet pro → emploi pérenne)
- Possibilité de construire son parcours au travers plusieurs entreprises (généralement durée de deux ans)



<u>Article L2111-1 CCP</u>: « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. »



Article L2112-2CCP: « Les clauses du marché précisent les conditions d'exécution des prestations, qui doivent être liées à son objet. Les conditions d'exécution peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations. »



R2152-7 CCP : « Pour attribuer le marché au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde :

2° Soit sur une pluralité de critères non-discriminatoires et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution, parmi lesquels figure le critère du prix ou du coût et un ou plusieurs autres critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux :

[...]

D'autres critères peuvent être pris en compte s'ils sont justifiés par l'objet du marché ou ses conditions d'exécution. (...) »



Article L2122-1 et R2122-1 du CCP : L'INSERTION EN TANT QU'OBJET DU MARCHÉ « L'article L2122-1 mentionne les conditions nécessaires à une passation en procédure adaptée. L'article R2122-1 définit les conditions pour permettre à l'acheteur de définir librement les conditions de publicités. »

L2123-1 CCP : « Une procédure adaptée est une procédure par laquelle l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché, dans le respect des principes de la commande publique et des dispositions du présent livre, à l'exception de celles relatives à des obligations inhérentes à un achat selon une procédure formalisée.

L'acheteur peut passer un marché selon une procédure adaptée :

- 1° Lorsque la valeur estimée hors taxe du besoin est inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis qui figure en annexe du présent code ;
- 2° En raison de l'objet de ce marché, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- 3° Lorsque, alors même que la valeur estimée du besoin est égale ou supérieure aux seuils de procédure formalisée, la valeur de certains lots est inférieure à un seuil fixé par voie réglementaire. »



Articles L2113-12 à L2113-16 et R2113-7 et -8 du CCP :

- MARCHÉ RÉSERVÉ AUX ETABLISSEMENT DE SOUTIEN ET D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) ET
 ETABLISSEMENTS ADAPTÉS (EA) « Un marché public ou des lots d'un marché public peuvent être
 réservés à des entreprises adaptées (...), à des établissements et services d'aide par le travail (...) ainsi qu'à
 des structures équivalentes (...).
- MARCHÉ RÉSERVÉ À DESTINATION DES SIAE « Des marchés publics (...) peuvent être réservés à des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (...)
- MARCHÉ RÉSERVÉ AUX ACTEURS DE L'ESS « Des marchés publics ou des lots d'un marché autres que ceux de la défense ou de sécurité, qui portent exclusivement sur des services de santé, sociaux ou culturels (...) peuvent être réservés par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en tant qu'entité adjudicatrice, aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. »



Les publics éligibles

- Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (<6 mois d'activité / 18 mois),
- **❖ Les bénéficiaires des minimas sociaux** (RSA, ASS, ASH, Allocation d'invalidité..),
- Bénéficiaires d'une reconnaissance Travailleur Handicapé (RQTH)
- ❖ Les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi,
- Personnes bénéficiaires d'un agrément IAE
- Prescription sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi, des Missions Locales ou de CAP Emploi, etc...





Rôle et actions du facilitateur

Le rôle du facilitateur

Facilitateur de

clauses sociales



Animation du partenariat

- Mettre en réseau les acteurs de l'emploi et de l'insertion
- Partager les Informations, mutualiser les compétences, recenser les besoins pour permettre l'émergence de projets.

SIAE / Publics

- Recenser et promouvoir les savoir-faire des SIAE, -Informer, anticiper pour une meilleure stratégie de positionnement - Informer les SIAE des
- potentialités d'emploi
 -Suivi des candidats dans
 leurs parcours et retours aux
 prescripteurs sur l'évolution
 des candidats.



- Identifier et analyser les marchés, définir les engagements,
- Contribuer à la rédaction,
- Rendre-compte, évaluer



- Appui aux choix des modalités de mises en oeuvre de la clause
- Présélection et validation des candidats
- Aide au repérage du public et validation
- Suivre l'exécution des engagments



Exemples du travail d'accompagnement (1/3) Préparation du marché

- Repérage des marchés « clausables » et sourcing
- Choix de typologie de clauses sociales
- Rédaction des pièces marchés

Focus sur les conditions d'exécution

Estim. HT * part de main-d'œuvre / coût horaire du travail * 5%-10%

NB. La part de main-d'œuvre est estimée pour chaque corps de métier.





Services de restauration

Communication

Impression

Nettoyage des locaux

Services d'aménagement des

espaces verts

Et bien d'autres encore...



Exemples du travail d'accompagnement (2/3) Accompagnement de l'entreprise



- Informations pendant la consultation
- Prise de contact à la notification
- Réunion de lancement et préparation de la clause de l'entreprise
- Suivi tout au long du marché
- Bilans et interventions en cas de difficultés de l'entreprise

Validation des candidats avant embauche. Durée d'éligibilité de 2 ans et un max de 3600h, selon le contrat de travail et la situation des personnes recrutées.



Exemples du travail d'accompagnement (2/3) Accompagnement de l'entreprise

Modalités de mises en œuvre

1ère modalité : L'embauche directe

- CDD
- CDI
- Contrat d'apprentissage (valorisation du temps en centre de formation)
- Contrat de professionnalisation (valorisation du temps en centre de formation)
- Contrats aidés

2ème modalité: La mutualisation

- Contrat d'intérim d'insertion
- Contrat d'intérim
- Contrat de mise à disposition en associations intermédiaires

3ème modalité: La sous-traitance

- Entreprise d'insertion
- ESAT / EA
- Entreprise classique



Exemples du travail d'accompagnement (3/3) Mise en relation et suivi du public

- Orientation de CV à la demande de l'entreprise ou spontanément
- Mise en relation des entreprises avec les relais emploi locaux
- Point d'étapes réguliers avec les agences d'intérim, les structures d'insertion, les relais emploi...
- Positionnement sur plusieurs marchés de sorte à constituer des parcours de deux ans



Exemples du travail d'accompagnement (3/3) Mise en relation et suivi du public

DE BONNES PRATIQUES

- ✓ Les lots réservés, ou comment atteindre l'objectif de 5 % sur des opérations comportant beaucoup de lots inférieurs à 50,000€.
- ✓ Expliquer que le dispositif n'entraine pas de surcoût, pour répondre aux inquiétudes sur l'étendue du dispositif à l'ensemble du projet.
- ✓ Actions hors contrats ou avenants lorsque la maîtrise d'ouvrage n'a pas contractualisé la clause sociale, alors que tous les lots notifiés.
- ✓ S'appuyer sur les territoires de références tels que les quartiers QPV.
- Autres témoignages...





Exemples du travail d'accompagnement (3/3) Mise en relation et suivi du public

IMPACT DES CLAUSES SOCIALES EN 2020

- √ 917 bénéficiaires en 2020, dont 62 personnes disposait d'une RQTH (6,8%)
- √ 12 265 heures ont été réalisées par ces publics sur un total de 280 482 heures (4,3%)
- ✓ Agents d'entretien des espaces verts, conduite de travaux et ingénierie, manœuvre, agent de propreté, manutention etc...





Plan d'Insertion des Travailleurs du Handicap

Historique de marchés avec intervention d'ESAT ou EA



Les acheteurs témoignent



Vincent VEDERE

Directeur du patrimoine et des ressources Partagées

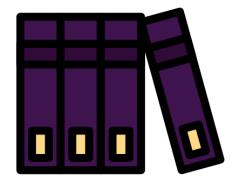
Lucie REBILLON

Gestionnaires des marchés publics Département du Loiret



Les acheteurs témoignent

La règle de droit en commande publique



Les secteurs de la commande publique du Loiret concernés



Historique de marchés avec intervention d'ESAT ou FA

 Les éléments chiffrés d'insertion dans la commande publique du Loiret

Le nombre d'heures d'insertion / marchés en cours d'exécution

Les marchés d'ESAT/EA



Quelques exemples (1/5)

Domaine de la RESTAURATION :

Depuis 2018, suite à un sourcing, a été décidé de réserver le <u>marché cocktails</u> aux opérateurs économiques employant des travailleurs handicapés et défavorisés (article L 2113-12 CCP).

Il a été attribué à l'ESAT APAJH 45 de Meung/Loire en aout 2018.



POUR LA RELANCE :

Le marché de 2020 a fait l'objet d'un sourcing auprès de plusieurs prestataires notamment ESAT APAJH45 qui a donc été retenu sur le lot 1 (sans le réserver au vu du contexte de crise sanitaire pour élargir la concurrence)
Lot « cocktail » attribué le 30/07/20
Durée 1 an reconductible 1 fois 1 an 45 000 € HT annuel maxi
Bilan : prestation de qualité et délais respectés



Quelques exemples (2/5)

Domaine du TEXTILE :

Lors de la crise sanitaire, l'EACVL d'Ormes a contacté le Département pour proposer ses services.

Le Département a réalisé un sourcing en urgence.



- Commande faite de 10 000 masques tissus
- Commande faite de 2 000 masques chirurgicaux

Bilan : délais respectés





Quelques exemples (3/5)

Domaine du CONDITIONNEMENT :

2020-2021 : La couronnerie de St Pryvé st Mesmin a été sollicitée par la Direction de la Communication et de l'Information pour le colisage des cadeaux de fin d'année destinés aux personnes âgées.

Bilan: prestation de qualité et délais respectés





Quelques exemples (4/5)



Domaine de prestations de services de NETTOYAGE :

Le Département du Loiret (en groupement avec le SDIS du Loiret) a intégré dans son marché de nettoyage des locaux une clause de conditions particulière d'exécution.

Insertion par l'activité économique :

Le titulaire doit s'engager à ce que 25% des recrutements soit réservés à des personnes éligibles à cette clause.

Publics visés:

Le dispositif mis en place vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes, éloignées de l'emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières dont l'éligibilité de la candidature a été validée dans le cadre du dispositif d'accompagnement des clauses d'insertion mentionné ci-dessous.



Quelques exemples (5/5)



Domaine de prestations de services de NETTOYAGE :

Le département du Loiret vient de publier un marché de ramassage de déchets dans deux parcs naturels départementaux du Loiret :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la présente consultation, en application de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique, est réservée :

- à des structures d'insertion par l'activité économique (mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du Travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés, et ce, conformément aux dispositions de l'article L.2113-13 du C.C.P.);
- ainsi qu'à des entreprises adaptées (mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales).

Le marché est composé de 2 lots, chacun fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront choisir un ou plusieurs lots :

- Lot 1 : Le parc départemental des Dolines de Limère à Ardon
- Lot 2 : Le parc départemental de la Prairie du Puiseaux et du Vernisson à Villemandeur



Quels bénéficiaires?

Sont notamment concernés:

- les demandeurs d'emploi de longue durée,
- les allocataires du revenu minimum de solidarité active ou de minima sociaux,
- les personnes reconnues travailleurs handicapés,
- les jeunes sortis sans qualification à l'issue de leur scolarité ou sans expérience professionnelle,
- les personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique.

En outre, d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières peuvent, sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, des Missions Locales ou de CAP Emploi, être considérées comme relevant des publics éloignés de l'emploi.

Modalités de mise en œuvre :

Embauche directe par l'entreprise titulaire du marché





Temps d'échange

Temps de questions/réponses





Pour aller plus loin...

- Site internet du PRITH Centre-Val de Loire : www.prith-cvl.com
- Newsletter du PRITH Centre-Val de Loire (abonnement possible sur la page d'accueil du site internet du PRITH)
- Page LinkedIn du PRITH Centre-Val de Loire : voir la page LinkedIn
- Motion design de présentation du PRITH Centre-Val de Loire : voir le motion design



Questionnaire d'évaluation du webinaire





Merci à toutes et à tous!